



# COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

(Réunion du mercredi 21 juillet à Cauffry)

---

**Présents :** Joelle LEMY, Nathalie DEPAUW, Xavier BACON, Jean Luc BOURLAND, Jérôme MALHERBE, Pierre BIENVENU

**Excusé :** Luc VAN HYFTE

**Assistent à la réunion :** Claude COQUEMA (Président du DOF) et Joëlle DOMETZ-RIGAUT (Représentante commission des Coupes Séniors du DOF)

## Agenda :

- Validation Calendrier Général
- Tirage au sort du T1 de la Coupe de France
- Validation des groupes de D1 à D4
- Constitution des groupes de D5 pour la première phase mode championnat du Challenge Marcel Patoux

Rappel : Merci de lire les communications officielles sur le site du Ministère des Sports quant aux conditions de reprise des sports en extérieur.

La commission souhaite la Bienvenue à Jérôme Malherbe en tant que nouveau membre de la commission des compétitions séniors :

1. **Validation Calendrier Général du DOF** : Suite à la publication du calendrier général de la Ligue de Football des Hauts de France, le calendrier général du DOF s'aligne pour les équipes séniors sur celui de la Ligue. Il est important de gérer les deux calendriers conjointement pour s'assurer de l'alternance des terrains entre les équipes d'un même club jouant en Ligue et en District.
- 2.
3. **Tirage au sort du 1<sup>o</sup> tour de la Coupe de France** : La Ligue des Hauts de France a 1024 clubs engagés pour la Coupe de France 2021-2022 dont 129 clubs représentant le District Oise de Football. Dans ces 129 clubs, trois clubs de l'Oise sont engagés en Championnat de France et ne seront pas concernés par les premiers tours de la Coupe de France (N3 entrant au T3). Les trois clubs sont : FC Chambly, AS Beauvais, US Chantilly.

Au regard des places disponibles au 7<sup>o</sup> tour de la Coupe de France (20 clubs) pour la Ligue des Hauts de France, une pyramide des clubs concernés pour le T1 et le T2 de la Coupe de France 2021-2022 a été établie et 104 clubs de l'Oise seront concernés par le T1 de la Coupe de France qui se déroulera le dimanche 29 août prochain. 22 Clubs seront exempts de ce premier tour, à savoir tous les clubs de R1, et de R2, ainsi que la quasi-totalité des clubs de R3. Un seul club de R3 participera à ce premier tour et, suite au tirage au sort effectué par le Président du District Oise, il s'agit du club de l'US Méru. 52 matchs sont ensuite tirés au sort par Claude Coquema et Jérôme Malherbe (voir le tirage complet sur le site du DOF et en ligne sur le site de la Ligue des Hauts de France). Un seul arbitre officiel par rencontre

à la charge du club recevant. Les équipes de R1 et de R2 et le reste des équipes de R3 rentreront toutes au T2 de la Coupe de France prévue le 5 septembre.

4. **Validation des groupes seniors de D1 à D4** : Suite aux décisions du COMEX de la FFF, du Comité de Direction du DOF, de la présentation effectuée aux clubs lors de l'assemblée générale du DOF et de leurs votes favorables, la constitution des groupes de D1 à D4 ne change pas sous réserve d'engagement des équipes. Par décision du Comité de Direction du DOF, les éventuelles places vacantes ne seront pas complétées et les groupes resteront à 9. Aucune modification pour les groupes de D1 et D2. Par contre, il est noté deux changements au niveau des groupes de D3 pour la saison à venir ; le FC Amblainville ne s'est pas engagé et le club de JS Bulles a souhaité repartir au niveau de sa réserve en D4. Cela a comme incidence que les groupes B et C de D3 seront constitués de 9 équipes. En D4, il est à noter les points suivants pour la saison 2021-2022 :

- Beauvais USAP n'engage pas d'équipe C,
- AS Ravenel a demandé à être inactif,
- JS Bulles B remplacé par son équipe A en D4,
- Constitution d'une entente seniors entre le RC Campremy et l'AS Noyers St Martin B. Il est à préciser qu'exceptionnellement en raison des décisions du COMEX de la FFF que la création de cette entente sera maintenue en D4 afin de respecter la pyramide du championnat et d'éviter d'avoir un groupe de D4 avec 8 équipes. **Mais, pour rappel, toute création d'entente seniors est systématiquement engagée au plus bas niveau des championnats, c'est-à-dire D5 pour le DOF.**
- FC Crisolles a demandé à être inactif,
- Le FC Chiry Ourscamp qui s'est mis en forfait général avant l'arrêt officiel des compétitions et la décision de la FFF de déclarer la saison blanche en 2020-2021 est rétrogradé en D5,
- AS Orry La Chapelle n'engage pas d'équipe B,

Ces modifications des engagements en D4 sur la saison 2021-2022 ont nécessité une adaptation minimale au niveau des groupes de manière à ne pas avoir le groupe E constitué de seulement 8 équipes. Une équipe d'un groupe à 10 a rejoint le groupe E afin d'avoir 9 équipes dans ce groupe. 104 équipes engagées pour cette phase de brassage du Challenge Marcel Patoux (96 équipes sur la saison 2020-2021). Il est constitué 18 groupes de brassage Patoux (14 groupes à 6 + 4 groupes à 5 équipes). La commission décide de mélanger en partie les groupes établis lors de la phase 1 en 2020-2021. D'une part, des équipes ne se sont pas réengagées d'une part, d'autre part, de nouvelles équipes ou nouveaux clubs ont été créés. Nous souhaitons la bienvenue à l'US Pont L'Eveque club nouvellement affilié.

A l'issue de cette phase de championnat du Challenge Marcel Patoux, des groupes géographiques au maximum de 10 équipes seront constitués afin d'organiser un championnat D5 en match aller/retour.

Lecture de quelques souhaits de clubs concernant des demandes de modifications de groupes. Mais, la commission confirme sa volonté de maintenir les groupes tels que ceux établis lors de la saison 2020-2021, sauf exception pour éviter des groupes constitués de 8 équipes.

#### Prochaine Réunion sur Convocation

Le Président.  
P. Bienvenu

La Secrétaire de séance  
N. Depauw